

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON

Dénomination : HPL PARTICIPATION
Adresse : 63 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2009B02312
n° d'identification : 512 622 812
n° de dépôt : A2012/022463
Date du dépôt : 19/09/2012

Pièce : Décision(s) de l'associé unique



4217509



COPIE CONFORME

PhL/PP

HPL PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 Allée Claude Debussy, bâtiment CD, 69130 ECULLY
512 622 812 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le vingt huit juin, à neuf heures, au Cabinet ACCEN AVOCATS, 112 Rue Garibaldi 69006 LYON,

Monsieur Hervé LEGROS, associé unique et Président de la société HPL PARTICIPATIONS,

a pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la dénomination sociale et à la modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE – MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS

Monsieur Hervé LEGROS, associé unique décide de supprimer le « S » du mot « PARTICIPATIONS » et ainsi d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter du 15 juillet 2012, "HPL PARTICIPATION", et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 3 - DENOMINATION »

La dénomination de la Société est : HPL PARTICIPATION. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL – MODIFICATION CORREALTIVE DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS

Monsieur Hervé LEGROS, associé unique, décide :

- de transférer le siège social du 4 Allée Claude Debussy, bâtiment CD, 69130 ECULLY au 63 Quai Charles de Gaulle 69006 LYON ce, à compter du 15 juillet 2012,
- en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL »

Le siège social reste fixé : 63 Quai Charles de Gaulle 69006 LYON. »

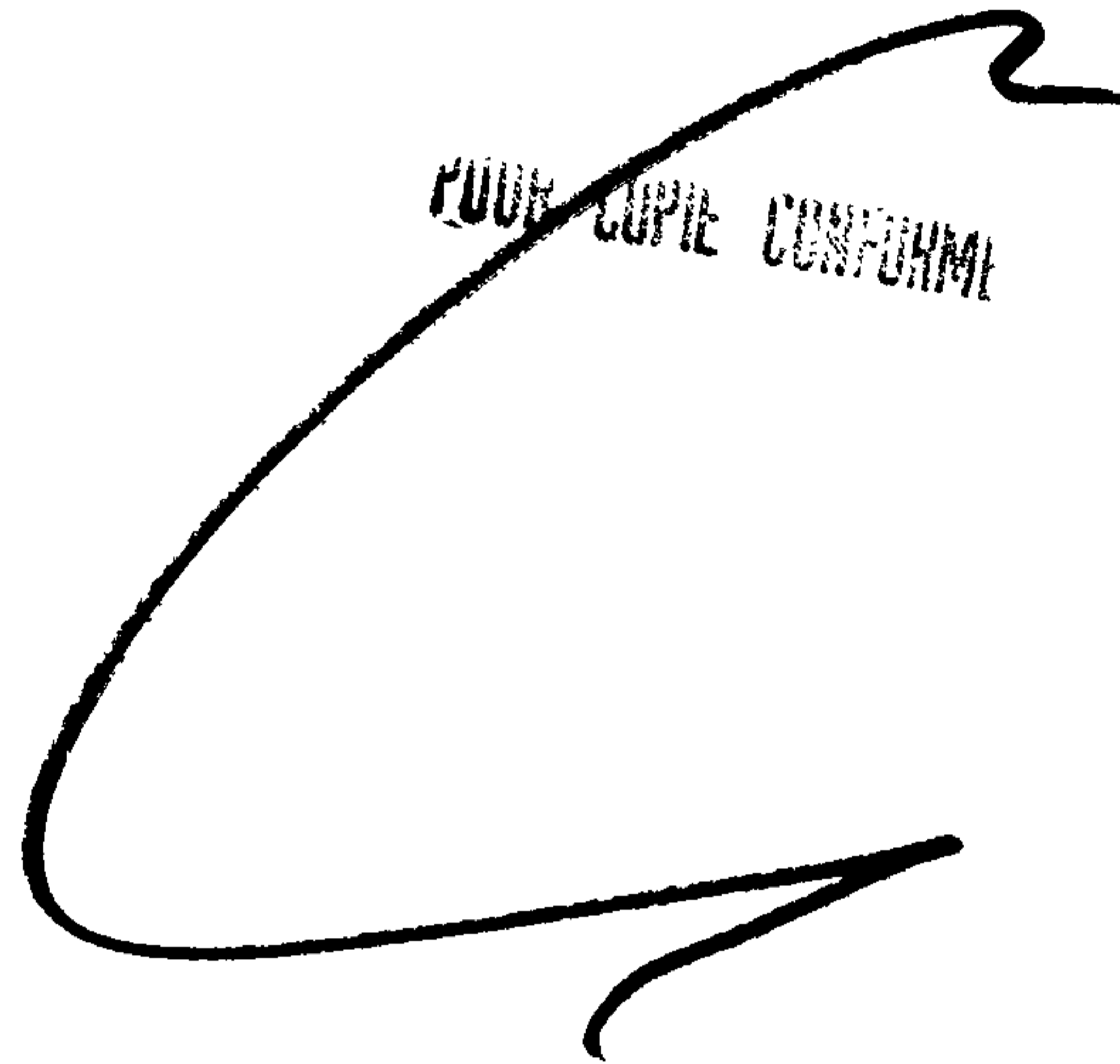
Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION - POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Hervé LEGROS




POUR COPIE CONFORME

**DECLARATION SOUSCRITE
EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 123-110 DU CODE DE COMMERCE**

Je soussigné Hervé LEGROS,

agissant en qualité de Président de la société HPL PARTICIPATION, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, immatriculée sous le numéro 512 622 812 RCS LYON,

déclare et atteste, conformément aux dispositions de l'article R. 123-110 du Code de commerce que le siège social de la société HPL PARTICIPATION est fixé depuis l'origine 4 Allée Claude Debussy, bâtiment CD, 69130 ECULLY, sans aucun transfert jusqu'à ce jour.



Fait en deux exemplaires
A ECULLY (69)
Le 28 juin 2012